



La prison du Bois-Mermet n'est pas près de fermer

Malgré les 210 places prévues à Bochuz, le pénitencier lausannois servira jusqu'en 2030

C'est la plus ancienne prison vaudoise encore en activité. Ses vieux murs imposants à deux pas du centre-ville de la cité avaient même fait naître l'idée de la transformer en hôtel. Mais le pénitencier plus que centenaire va jouer les prolongations. Probablement jusqu'à la fin des années 2020, soit cinq ans de plus que prévu. C'est le temps nécessaire pour que les Établissements de la plaine de l'Orbe s'agrandissent (EPO). Dans un climat tendu qui prévaut ces derniers

temps dans les prisons vaudoises: péti- tion d'une soixantaine de détenus, criti- ques d'employés, directeur des EPO sous enquête administrative.

Bochuz 410 nouvelles places pour un coût de 290 millions

Bois-Mermet La surpopulation carcérale atteint 170%

Un premier chantier - 210 places - devrait voir son terme entre 2023 et 2025. Puis débiteront les démarches pour 200 places supplémentaires dont le ca-

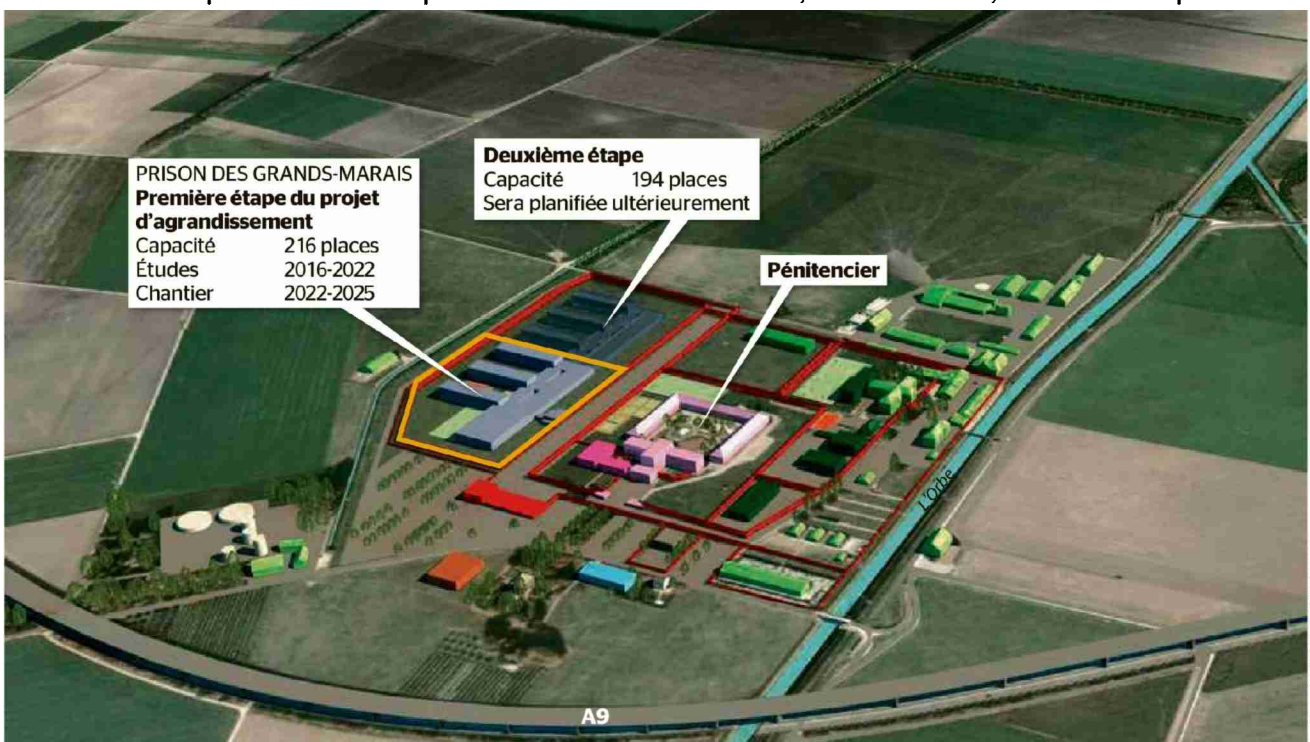
lendrier exact n'est pas encore déter- miné. L'ensemble est devisé à 280 mil- lions sur un site vide de 13 hectares. C'est le coût d'une «sécurité de dernier cri».

Le nombre d'employés supplémen- taires, lui, n'est pas encore établi. Ces EPO renouvelés soulageront un peu la «prison préventive» du Bois-Mermet et ses 170 détenus dans un lieu construit pour 100 places. La surpopulation devrait être ramenée à un taux «raisonna- ble» de 110 à 120 détenus.



Une prison de 216 places naîtra à Orbe en 2025

C'est une première étape d'un projet global destiné à 410 détenus au coût de 280 millions pour les deux phases. Le Bois-Mermet, à Lausanne, sera fermé plus tard



Sur le site de la plaine de l'Orbe, il est prévu de construire la nouvelle prison à côté du pénitencier de Bochuz (en rose).

Philippe Maspoli

Les prisons vaudoises sont dans la tourmente depuis plusieurs mois. Pétition d'une soixantaine de détenus, critiques d'employés anciens et actuels. Le directeur des Établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe (EPO, dont fait partie le pénitencier hautement sécurisé de Bochuz), fait l'objet d'une enquête administrative dont les résultats sont attendus pour la fin du mois d'avril. Les députés ont

écarté, au début du mois de février, l'idée d'une commission d'enquête parlementaire mais ils ont mis la pression en demandant au Conseil d'État de «créer en urgence des places de détention et des postes de travail d'agents pénitentiaires».

Lundi après-midi, Béatrice Métraux, conseillère d'État responsable des prisons, a réalisé un dessin en forme de peigne, juste à côté du pénitencier de Bochuz. Il représente la première étape d'un projet global de 410 places et au coût

total de 280 millions qui s'étendra sur un site vide de 13 hectares, un lieu appelé les Grands-Maraïs. La base du peigne doit abriter les locaux de fonctionnement comme la cuisine. Les branches pousseront sur ce socle et trois d'entre elles accueilleront 216 détenus dans un délai fixé à 2025. Les trois autres branches seront construites par la suite afin d'abriter près de 200 autres détenus.

Combien coûtera cette nouvelle prison, quel est le plan d'engagement du personnel d'enca-



drement? Impossible de le savoir dans l'immédiat: ces questions feront l'objet d'une étude dont le financement sera soumis à l'approbation du Grand Conseil. Un point est certain: un tiers des places sera attribué aux détentions avant jugement, les deux autres tiers serviront aux exécutions de peine.

Le nouveau pénitencier soulagera un peu la «prison préventive» du Bois-Mermet où 170 détenus, en grande partie en attente de leur verdict, vivent dans un établissement doté à l'origine de 100 pla-

«C'est le fruit d'une réflexion de longue date. Nous avons attendu que le climat s'apaise pour la présenter»



Béatrice Métraux
Conseillère d'État chargée des prisons

«Nous devons relever plusieurs défis»



Sylvie Bula
Cheffe du Service pénitentiaire

ces. La surpopulation devrait être ramenée à un taux «raisonnable» de 110 à 120%.

Bois-Mermet prolongé

Béatrice Métraux le martèle, la fermeture du Bois-Mermet, mal situé en ville de Lausanne et construit en 1904, est toujours à l'ordre du jour. Mais il faudra patienter jusqu'à l'horizon 2030. Vu les nombreuses inconnues, une question se pose: la présentation de la première étape des Grands-Marais est-elle une réaction précipitée à la suite des pressions politiques des derniers mois? La conseillère d'État s'en défend, même si certains députés n'y croient pas (*voir ci-contre*): «L'annonce de ce jour est le fruit d'une réflexion de longue date. Nous avons attendu que le climat s'apaise pour la présenter. La stratégie que nous avons dévoilée en 2014 s'est traduite par l'objectif de 410 nouvelles places, après la création de 254 places qui visait à combler un retard», explique-t-elle. Actuellement, le canton compte au total 1000 détenus pour 800 places.

Les réflexions en question, souligne Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire, ont abouti à un concept qui se veut flexible: «Nous adapterons l'utilisation du bâtiment aux besoins.» Elle assure aussi que l'enveloppe répondra aux exigences sécuritaires modernes alors que les prisons vaudoises ont subi des évactions spectaculaires, ces dernières années, soutenues par le gang international des Pink Panthers.

Formation et réinsertion

Sylvie Bula affirme aussi que l'inté-

rieur de la nouvelle prison sera aménagé pour permettre aux détenus de se former et de construire un projet de réinsertion à leur sortie. La situation actuelle dans ce domaine avait également provoqué des critiques. «Nous devons relever plusieurs défis», explique Sylvie Bula: «Une partie des détenus partent à l'étranger une fois leur peine purgée. Nous devons repenser la formation pour les aider à se réinsérer dans leur pays. D'autres ont un haut potentiel de formation et nous devons les déceler. Mais le niveau scolaire est souvent bas et il s'agit d'organiser une formation de base.» La fréquence importante de peines de courte durée, due notamment aux dealers, présente une autre difficulté: «Nous avons peu de temps pour travailler avec les détenus avant leur liberté conditionnelle», affirme Sylvie Bula.

Les réflexions portent aussi sur l'accueil des détenus présentant des troubles psychiques moins importants que les cas les plus lourds traités par Curabilis, à Genève. Le projet en réflexion ne signifie toutefois pas un retour de la «prison psychiatrique», évoquée en mars 2011: «Ce projet a été abandonné», rappelle Sylvie Bula. Un plan de transformation de la prison de la Tuilière, à Lonay, en vue d'une prise en charge renforcée des cas psychiatriques, est toujours à l'étude. Une autre catégorie de détenus doit être prise en compte: les seniors, de plus en plus nombreux.



Réactions «C'est le résultat de la pression»

Yvan Pahud est le député UDC qui a présenté, le 6 février, une résolution demandant de «créer en urgence des places de détention», approuvée par 120 voix contre 5 et 11 abstentions. Pour lui, il n'y a aucun doute: la pression du Grand Conseil a abouti à l'annonce de la construction de la première étape d'une nouvelle prison, à Orbe, de 216 places sur un total de 410. «Il a fallu une proposition de commission d'enquête parlementaire et une résolution acceptée par le Grand Conseil. Nous avons dû mettre la pression pour un résultat qui répond à notre demande.» Il émet une hypothèse qui concerne Pascal Broulis, le chef des Finances: «Fragilisé par la

controverse autour de sa déclaration d'impôt, il s'est décidé à délier la bourse. C'est là que se trouvait le problème», assure-t-il. Selon le député et avocat Marc-Olivier Buffat (PLR), auteur d'une motion exigeant la réalisation rapide de 200 à 300 places de détention, la question des détentions illicites, car trop longues, dans les zones carcérales de la police n'est pas résolue. «Mais je prends acte de ce premier pas effectué à la suite de la pression du Grand Conseil», affirme-t-il. Jessica Jaccoud, aussi avocate mais socialiste, se préoccupe également des zones carcérales: «On ne s'épargnera pas le luxe d'un examen de l'ensemble de la chaîne pénale. Il y a un effet de domino depuis le manque de places en exécution de peine, qui se répercute sur les prisons de détention provisoire puis sur les zones carcérales», souligne-t-elle. **PH.M.**



Une nouvelle prison pour lutter contre la surpopulation carcérale

VAUD Le Conseil d'Etat a annoncé la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire de 410 places sur la plaine de l'Orbe. Malgré sa vétusté, la prison du Bois-Mermet reste ouverte

Une nouvelle prison va sortir de terre sur la plaine de l'Orbe. Béatrice Métraux, conseillère d'Etat en charge du Département des institutions et de la sécurité, a annoncé lundi la construction d'un établissement pénitentiaire qui accueillera à terme quelque 410 détenus. La structure sera édifiée sur un terrain de 13 hectares situé juste devant les bâtiments déjà existants, a-t-elle précisé, sur place.

Le projet des Grands-Marais, qui doublera la capacité actuelle sur le site, doit permettre de lutter contre la surpopulation carcérale. A ce jour, le canton de Vaud bénéficie d'environ 800 places pour 1000 détenus. Symbole de ce problème, la vétuste prison du Bois-Mermet ne fermera pas une fois le nouveau bâtiment inauguré. Construit en 1905, l'établissement lausannois restera en fonction au moins jusqu'à la fin de la prochaine législature (2022-2027). «Les activités pénitentiaires devraient cesser, mais il est encore trop tôt pour présenter un calendrier», a affirmé Béatrice Métraux. La prison accueille environ 170 détenus. L'objectif est de descendre à 120 places, un taux d'occupation jugé plus «raisonnable en termes de prise en charge».

Contexte tendu

La décision du Conseil d'Etat s'inscrit dans la stratégie de développement des infrastructures pénitentiaires adoptée en 2014. «Elle n'a pas été prise sous la pression parlementaire. Nous n'avons jamais perdu le cap, même au plus vif de la polémique», a insisté la ministre verte. L'UDC, soutenue par une partie du PLR, demandait l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire sur de possibles «dysfonctionnements du service pénitentiaire». Fin janvier, le Grand Conseil vaudois a largement rejeté cette requête.

Une enquête administrative a toutefois été ouverte en novembre à l'encontre du directeur des Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe, afin de déterminer si des erreurs ont pu être commises. Olivier Rogivue a été relevé de ses obligations. Les résultats de l'enquête ne devraient pas être publiés avant fin avril. «Cela ne se fait pas en quelques semaines. De nombreux entretiens sont actuellement réalisés avec le personnel sur ses conditions de travail», a souligné Béatrice Métraux.

Les autorités cantonales souhaitent améliorer l'accompagnement des détenus. Le futur établissement du Nord vaudois proposera une prise en charge spécifique afin de limiter le choc de l'incarcération, d'améliorer la formation et la réinsertion. Une unité pour les personnes victimes de troubles psychiques devrait voir le jour, et les personnes âgées bénéficieront par ailleurs d'un encadrement adapté. Objectif: prévenir la réci-

dive. «La structure offrira une sécurité dernier cri à l'extérieur pour agir de manière efficace à l'intérieur», a résumé Sylvie Bula, cheffe du Service pénitentiaire.

Le coût du projet n'est pas encore déterminé. Un crédit d'étude sera présenté prochainement pour la première tranche. La facture finale devrait toutefois atteindre 290 millions de francs, selon les chiffres présentés en juin 2017 par le ministre des Finances, Pascal Broulis. Il est par ailleurs trop tôt pour déterminer l'effectif de l'encadrement.

Deux étapes

Le projet se fera en deux étapes, avec un premier chantier qui doit être mené entre 2022 et 2025. Il comprendra la construction d'infrastructures centrales – comme des services administratifs, sanitaires et un complexe sportif – ainsi que la création de 210 places de détention.

La deuxième étape, dont les modalités sont encore à définir, complétera l'ouvrage avec 200 places supplémentaires. «Nous souhaitons doter le canton de Vaud de structures pénitentiaires sécurisées et avec un nombre de cellules à la hauteur des besoins», a précisé Béatrice Métraux, qui a pris la peine de dessiner un plan du futur bâtiment sur une feuille blanche. «C'est l'œuvre du siècle», plaisante-t-elle au sujet de son croquis. ■

FLORIAN DELAFOI
@floriandel

Béatrice Métraux met sur les rails 210 places de détention, qui seront à terme multipliées par deux

Une prison neuve à côté de Bochuz

« JÉRÔME CACHIN

Investissements » La bise qui glisse sur la plaine de l'Orbe n'a pas dissuadé Béatrice Métraux de convoquer la presse pour lui montrer le terrain de la prochaine prison qu'elle fera construire. Sur une feuille agrafée à un modeste carton, la conseillère d'Etat esquisse au feutre noir le futur bâtiment carcéral de 210 places. Il sera voisin direct du pénitencier de Bochuz, le navire amiral de la flotte pénitentiaire vaudoise qui compte 330 places. La magistrate verte se prête à cette mise en scène pour annoncer le projet baptisé Les Grands-Marais.

En forme de peigne

Cette nouvelle prison est en forme de peigne, avec un bâtiment central pour les services et trois ailes perpendiculaires pour les cellules. Une fois réalisé (2023-2025), l'appellera-t-on le «peignitentiaire»? On l'ignore encore. En revanche, il est sûr que l'annonce de Béatrice Métraux ne concerne que la première étape: plus tard (vers 2027), l'Etat lancera les études du prolongement du bâtiment et de la création de trois nouvelles dents du peigne. A la fin, il y aura 410 places, après un investissement de 290 millions de francs. Dans 15 à 20 ans, la prison des Grands-Marais sera ainsi la plus grande prison vaudoise. La conseillère d'Etat n'a pas articulé les nouveaux coûts de fonctionnement. Aujourd'hui, le Service pénitentiaire compte 586 postes (équivalent temps plein.)

Les Grands-Marais, c'est le «nouveau Bois-Mermet» dans le langage officiel du gouvernement. Cependant, cette prison lausannoise plus que centenaire et vétuste ne sera pas fermée avant le lancement de la deuxième étape.

Avec ses 210 places, la première tranche des Grands-Marais est d'une capacité similaire à la prison de la Croisée, l'autre établissement existant à côté de Bo-



La nouvelle prison dévoilée par Béatrice Métraux est en forme de peigne, avec un bâtiment central pour les services et trois ailes perpendiculaires pour les cellules. Keystone

chuz. Le futur bâtiment comprendra deux tiers de places pour l'exécution des peines, et un tiers pour la détention avant jugement. «Avec une sécurité dernier cri sur son enveloppe extérieure pour qu'à l'intérieur, on puisse travailler avec les détenus avec des prises en charge adaptées», résume la cheffe du Service pénitentiaire Sylvie Bula.

Planification tenue

La planification des investissements pénitentiaires, fixée en 2014 par le Conseil d'Etat, semble tenue. Pendant la législature 2012-2017, environ 250 nou-

velles places de détention ont été construites. Bientôt, un crédit de 25 millions pour sécuriser la prison de la Croisée, toujours à Orbe, doit être adopté au parlement. Aujourd'hui, le total des places de détention dépasse ainsi 800 (pour 1000 détenus).

Malgré ces investissements, la surpopulation carcérale est une donnée de base de la vie pénitentiaire vaudoise. «Nous avons pas mal d'années de retard», constate Béatrice Métraux. Conçue pour la détention avant jugement, Bois-Mermet abrite ainsi 170 prisonniers pour 100 places. En plus, la septantaine de places des

«Question place dans les prisons, le canton de Vaud a pas mal d'années de retard»

Béatrice Métraux

zones carcérales des polices sont utilisées pour des détentions avant jugement (46 détenus en moyenne l'an dernier), alors qu'elles sont conçues pour des gardes à vue de 48 heures seulement. Ce détournement est entré dans les mœurs. Enfin les bracelets électroniques – limités à des condamnés socialement insérés – ne sont qu'au nombre de trente dans le canton, pourtant pionnier à la fin du siècle dernier.

Encore des places exigées

Près de deux mois après le rejet de la création d'une commission d'enquête parlementaire

sur les prisons, la présentation des Grands-Marais rappelle le chapelet des investissements de l'Etat. Portée par l'UDC et une partie du PLR, la proposition a été rejetée par une majorité du Grand Conseil, mais elle a ravivé le débat. Des assises de la chaîne pénale sur la surpopulation carcérale doivent se tenir cette année encore, demande toute la classe politique. Une motion PLR non encore traitée demande en outre la création de centaines de places en urgence, bien avant les promesses des Grands-Marais. »